



DOSSIER D'APPEL D'OFFRES RESTREINT

ACQUISITION ET INSTALLATION DE DEUX SYSTÈMES SOLAIRES ET FOURNITURE ET INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES

SOURCE DE FINANCEMENT : FONDS PROPRE

Dossier d'Appel d'Offres Restreint : N°006/MPTEN/ANSUTEN/PRMP/2023

Septembre 2023

Table des matières

PREMIÈRE PARTIE - Procédures d'appel d'offres.....	3
Section I. Instructions aux Candidats (IC)	5
Section I Instructions aux Candidats (IC)	7
Section II : Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO)	51
Section III. Formulaires de soumission.....	81
DEUXIÈME PARTIE - Conditions d'Approvisionnement des fournitures.....	87
Section IV. Bordereau des quantités, Calendrier de livraison, Cahier des Clauses techniques, Plans, Inspections et Essais	89
TROISIÈME PARTIE - Marché	94
Section VI. Cahier des clauses administratives générales (CCAG).....	95
Section VII. Cahier des clauses administratives particulières (CCAP).....	121
Section VIII. Formulaires du Marché.	127

PREMIÈRE PARTIE

Procédures d'appels d'offres restreint



**Section 0. Avis d'Appel d'Offres Restreint
(AAOR) Avis d'Appel d'Offres Restreint
(AAOR)**

**Ministère des Postes des Télécommunications et de l'Économie
Numérique (MPTEN)**

**Agence Nationale Du Service Universel Des Télécommunications
Et Du Numérique(ANSUTEN)**

AAOR : N° 06/ANSUTEN/DG/2023

Mesdames, monsieur

- 1. L'Agence Nationale du Service Universel des Télécommunications et du Numérique (ANSUTEN) a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds auprès de l'État Guinéen afin de financer ses activités relatives à l'acquisition et installation de deux systèmes solaires pour le lot1 et la fourniture et installation d'équipements informatiques pour le lot2. Les produits seront livrés et installés au compte de l'Agence Nationale du Service Universel des Télécommunications et du Numérique (ANSUTEN), dans un délai de livraison 15 jours après la signature du contrat.**
- 2. L'Agence Nationale du Service Universel des Télécommunications et du Numérique (ANSUTEN) sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la réalisation des marchés d'acquisition et d'installation de deux systèmes solaires et de fourniture et installation d'équipements informatiques.**
- 3. La participation à cet appel d'offres restreint tel que défini à l'article 28 et suivant le Code des Marchés Publics concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définis dans le présent dossier d'appel d'offres restreint et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévu à l'article 64 des Codes de Marchés Publics.**
- 4. Liste restreinte des quatre (4) prestataires retenus pour le Lot 1 est comme suit :**

N°	ENTREPRISES	ADRESSES
1	IPT POWER-TECH	Kaloum, Guinée Tel : +224 (626 84 57 44)
2	HASTINE SARL	Conakry, Nongo Conteyah Tel: +224 (655 66 80 50)
3	BILARE GROUPE SERVICES	Kaloum, Guinée Tel : +224 (623 96 46 46)
4	OURANOS GLOBAL SOLUTIONS	Conakry, Guinée Tel: +224 (660 76 71 76)
5	AD TECHNOLOGIE	Conakry, Guinée, Tel: +224 (664 67 10 87)

6. Liste restreinte des quatre (4) prestataires retenus pour le Lot 2 est comme suit :

N°	ENTREPRISES	ADRESSE
1	SOCIETE DIVAC SARL	Kaloum, Guinée Tel : +224 (626 91 05 35)
2	MIRS SARL	Conakry, Guinée Tel: +224 (622 05 13 21)
3	DOUM PRESTATION DE SERVICES	Conakry, Matoto Yimbaya Tannerie Tel : +224 (627 73 29 21)
4	ITTINOVA	Conakry, Guinée Tel : +224 (622 35 02 27)
5	ENTREPRISE CAMARA SARAN PRESTATION	Conakry, Guinée Tel : +224 (628 94 33 33)

6. Les candidats consultés peuvent obtenir des informations auprès de **mariama.bah@ansuten.gov.gn, djibril.sylla@ansuten.gov.gn, alpha.cisse@ansuten.gov.gn** à Conakry, Commune de Ratoma-Koloma, Immeuble ARPT, 7^{ème} Étage, Tel : (+224) 611 89 22 22 ; et prendre connaissance des documents d'appel d'offres restreint à l'adresse mentionnée ci-dessus du **lundi au vendredi de 8h 30mn à 15h 00mn.**
7. Les offres seront ouvertes en présence d'un observateur de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics (DGCMP), un observateur indépendant de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis.
8. Les exigences en matière de qualification sont les suivantes : **(l'expérience, la capacité financière, la capacité technique)** pour plus d'information, voir l'annexe A du dossier d'appel d'offres restreint.
9. Les candidats consultés peuvent obtenir un Dossier d'Appel d'Offres restreint complet aux adresses mentionnées ci-après **mariama.bah@ansuten.gov.gn, djibril.sylla@ansuten.gov.gn, alpha.cisse@ansuten.gov.gn.** à Conakry, Commune de Ratoma-Koloma, Immeuble ARPT, 7^{ème} Etage, Tel : (+224) 611 89 22 22, **à compter du lundi 11 septembre 2023, contre zéro (0) franc guinéen.**
10. Les offres doivent être rédigées en langue française et devront être déposées en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies et une clé USB contenant les documents sous un format PDF à l'adresse ci-après de l'Agence Nationale du Service Universel des Télécommunications et du Numérique (ANSUTEN) à Conakry, Commune de Ratoma-Koloma, Immeuble ARPT, 7^{ème} Etage, E-mail : **mariama.bah@ansuten.gov.gn, djibril.sylla@ansuten.gov.gn, alpha.cisse@ansuten.gov.gn** Tel : (+224) 611 89 22 22, au plus tard le **lundi 25 septembre 2023 à 10h 00 mn.**
11. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes. Les offres seront ouvertes en présence des observateurs cités ci-dessus dans la **Salle de Réunion de l'ANSUTEN au 7^{ème} étage de l'Immeuble ARPT, à Conakry, Commune de Ratoma-Koloma, Tel : (+224) 611 89 22 22.**

12. Les offres doivent comprendre une redevance de régulation de **0,60%** du montant hors taxe du marché à verser sur le compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP).
13. Il sera pris en compte les frais d'immatriculation du contrat fixés à **0.3%** du montant hors taxe conformément à l'article 1er de l'arrêté **A/2023/1252/MEF/CAB/SGG du 23 mars 2023**, portant attribution et organisation de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics.
14. Le montant de la garantie de l'offre doit être **2.5%** du montant de son offre, et cette garantie demeure valable pendant une période de **30 jours** après l'expiration de la validité de l'offre.
15. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **Cent vingt (120) jours** à compter de la date limite de soumission.
16. La législation régissant l'appel d'offres restreint.

P/Le Directeur Général
P.O La Directrice Générale Adjointe

